

## TAUX DE CHÔMAGE TRIMESTRIEL au 3<sup>e</sup> trimestre 2008

C. DRIGNY- MERIEL  
Service Statistique

**A**u 3<sup>e</sup> trimestre 2008, le taux de chômage en Ile-de-France s'établit à 6,5 % de la population active.

Malgré un contexte économique défavorable lié à la crise financière mondiale, la région francilienne fait partie des quatre régions françaises dont le taux de chômage est en baisse ce trimestre. En léger recul de 0,1 point par rapport au trimestre précédent, il reste inférieur au taux national (7,3 % en France métropolitaine).

Le chômage continue de toucher de manière inégale les départements franciliens. Même s'ils baissent de 0,1 point par rapport au dernier trimestre, les taux de chômage restent les plus élevés en Seine-Saint-Denis et à Paris. Dans les Hauts-de-Seine, le taux de chômage stagne depuis trois trimestres consécutifs. Dans deux départements, l'Essonne et le Val-d'Oise, le taux de chômage augmente de 0,1 point par rapport au trimestre précédent.

Sur une période d'un an, le taux de chômage est en recul dans tous les départements franciliens

Rédaction achevée le 22 décembre 2008

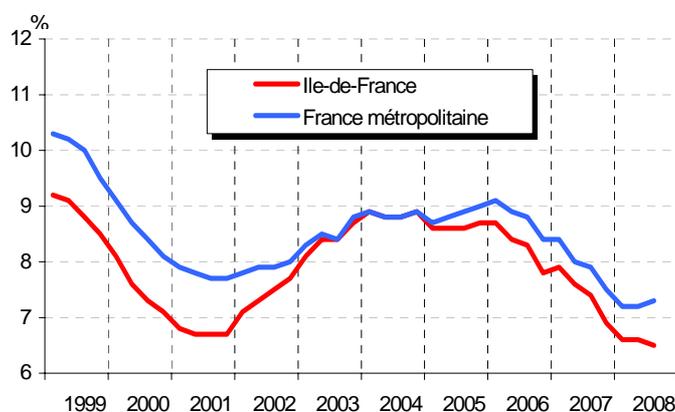
### Les chiffres clés

TAUX DE CHOMAGE (en %) du 3 <sup>e</sup> trimestre 2008	
<b>Ile de France</b>	<b>6,5</b>
Province	7,5
France métropolitaine	7,3

Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS)

Source : Insee, taux de chômage localisés

### Evolution des taux de chômage localisés sur 10 ans



Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (cvs)

Source : Insee, taux de chômage localisés

## Taux de chômage localisés par département

	2007		2008			Evolution (en points)	
	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> (1) trimestre	sur 3 mois	sur 1 an
Paris	8,3	7,9	7,5	7,4	7,3	-0,1	-1,0
Hauts-de-Seine	6,9	6,3	6,0	6,0	6,0	0,0	-0,9
Seine-Saint-Denis	10,4	9,8	9,4	9,3	9,2	-0,1	-1,2
Val-de-Marne	7,3	6,8	6,5	6,4	6,4	0,0	-0,9
Seine-et-Marne	6,0	5,6	5,4	5,5	5,5	0,0	-0,5
Yvelines	5,8	5,4	5,2	5,1	5,1	0,0	-0,7
Essonne	5,6	5,2	5,0	5,0	5,1	0,1	-0,5
Val-d'Oise	7,9	7,4	7,1	7,0	7,1	0,1	-0,8
<b>Ile-de-France</b>	<b>7,4</b>	<b>6,9</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>6,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,9</b>
Province	8,0	7,6	7,3	7,4	7,5	0,1	-0,5
France métropolitaine	7,9	7,5	7,2	7,2	7,3	0,1	-0,6

Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS) - (1) provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

### METHODOLOGIE :

Jusqu'en septembre 2007, les taux de chômage métropolitains étaient estimés chaque mois à partir des évolutions mensuelles des séries des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) pour les catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite. Ces séries provisoires étaient calées chaque année sur les résultats de l'enquête emploi en continu en moyenne annuelle.

Au niveau national, les fortes divergences observées en 2005 et 2006 entre les statistiques de l'ANPE et l'enquête emploi ont conduit l'Insee et la DARES à abandonner l'utilisation des DEFM pour l'estimation trimestrielle du chômage. Pour la métropole, les taux de chômage infra-annuels sont estimés trimestriellement et exclusivement à partir de l'enquête emploi en continu. La période de référence des estimations n'est plus la fin du trimestre mais la moyenne trimestrielle du fait de l'utilisation exclusive de l'enquête emploi en continu.

Parallèlement, l'exploitation de l'enquête emploi a été revue et le concept BIT du chômage a été calé sur l'interprétation européenne. La définition de la recherche d'emploi est aussi devenue plus restrictive.

L'enquête Emploi en continu est la seule source permettant de mettre en œuvre les définitions préconisées par le Bureau international du travail (BIT) sur le chômage. Cependant, la taille de l'échantillon de cette enquête ne permet pas de procéder à des estimations départementales : la ventilation du chômage BIT national par département utilise les séries des DEFM départementales pour localiser le chômage (c'est la raison pour laquelle l'utilisation du terme « chômage au sens du BIT » est inappropriée en dehors du calcul national et que le terme « taux de chômage localisé » est employé au niveau infra-national). Le nombre de chômeurs est alors estimé en appliquant le poids du département dans les DEFM (1, 2, 3 hors activité réduite) au total des chômeurs BIT de la métropole. Ce nombre est ensuite corrigé des variations saisonnières. On en déduit ainsi des taux de chômage localisés qui représentent le rapport du nombre de chômeurs à la population active totale.

Le calcul de la population active occupée s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail, « transformé » en emploi au lieu de résidence à partir des résultats des recensements, puis trimestrialisé par interpolation linéaire.

### DEFINITIONS :

**Chômeurs au sens du BIT (Bureau international du travail) :** personnes de 15 ans ou plus sans emploi, disponibles pour travailler, à la recherche d'un emploi et ayant fait des démarches effectives pour en trouver un.

**Taux de chômage :** nombre de chômeurs au sens du BIT rapporté à la population active totale.

**Population active occupée :** population ayant un emploi salarié ou non salarié et militaires du contingent jusqu'en septembre 2002.

**Population active totale :** population active occupée et chômeurs au sens du BIT. Cette population est estimée au lieu de résidence.

**DEFM :** Les demandeurs d'emploi en fin de mois (source : ANPE) sont classés par catégories, définies à partir du type de contrat de travail recherché et de l'activité éventuelle du demandeur d'emploi au cours du mois d'observation. Ainsi :

**Catégorie 1 :** personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

**Catégorie 2 :** personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

**Catégorie 3 :** Personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

Seuls les demandeurs d'emplois de ces 3 catégories qui n'ont effectué aucune heure de travail dans le mois sont pris en compte dans le calcul du taux de chômage localisé (DEFM 1+2+3 hors activité réduite).